

Le Nouvelliste

10.11.2020, par Leonor Hubaut

Pesticides interdits en Europe mais exportés.

ONG et eurodéputés dénoncent un commerce encore légal.



Des pesticides interdits en Europe sont exportés vers des pays comme les Etats-Unis, ici le Kansas. Des traces de ces produits peuvent, ensuite, se retrouver dans les aliments importés de ces Etats vers l'Union. Keystone

Paraquat, dichloropropène, cyanamide... Ces pesticides, comme beaucoup d'autres, sont interdits dans l'Union européenne pour leur nocivité reconnue. Et pourtant, ils sont produits et exportés par l'industrie agrochimique. Rien d'illégal. Mais une «politique de deux poids deux mesures» qui doit cesser, demande un groupe de 70 ONG. Dans une lettre envoyée la semaine dernière à la Commission européenne, elles appellent l'exécutif de l'Union européenne à interdire l'exportation de ces produits.

Ce commerce n'est pas marginal et tend à augmenter à mesure que les produits sont interdits dans l'Union. Rien qu'en 2018, ces exportations s'élevaient à 81 615 tonnes et concernent 41 substances interdites dans l'UE, selon une enquête de l'association suisse Public Eye et la branche britannique de Greenpeace, publiée en septembre. Aux côtés de géants comme Bayer et BASF, la firme suisse Syngenta est

de loin le plus gros producteur de pesticides interdits, fabriqués dans diverses usines dont la plupart se trouvent au Royaume-Uni et en France.

Quand même dans les assiettes

Ces produits sont exportés vers 85 pays, dont les trois quarts en développement. Un commerce qui profite des réglementations plus laxistes de ces pays et qui rend «les conditions d'utilisation bien plus dangereuses».

Les agriculteurs appliquent ces produits – responsables de pathologies chroniques, de malformations congénitales ou de cancers – «sans protection, sans formation», pointe Laurent Gaberell, coauteur de l'enquête. Il mentionne également les dégâts sur la faune et la flore. Des accusations réfutées par l'industrie. Pour un des principaux représentant du secteur agrochimique, Croplife, une «approche unique ne fonctionne pas», assurant que certains pesticides interdits dans l'UE pourraient se révéler très utiles ailleurs.

Ironie du sort, parmi ces clients on retrouve l'Ukraine, considérée comme le grenier à blé du vieux continent, ainsi que le Brésil et les États-Unis qui exportent à leur tour des produits agricoles vers l'Union européenne. Résultat: les agriculteurs européens sont victimes d'une concurrence déloyale et la santé des consommateurs européens est mise en danger puisque «des résidus de ces pesticides interdits chez nous se retrouvent dans nos assiettes», pointent les ONG.

Le débat n'est pas nouveau. En France, ces exportations seront, d'ailleurs, interdites à partir de 2022. Les Pays-Bas pourraient en faire de même. Au niveau européen, l'eurodéputé socialiste Éric Andrieu soulevait la question en début d'année. Pour toute réponse, la commissaire européenne pour la Santé, Stela Kyriakides, se disait impuissante puisque les règles communautaires ne sont pas extraterritoriales. Refusant de jeter la pierre sur les entreprises européennes, c'est sur les pays importateurs qu'elle reportait toute la responsabilité. À eux de «décider ou non d'importer les pesticides». Une déresponsabilisation qui a provoqué une réaction des ONG à l'origine de l'étude et de la lettre, explique une source. Et ils ne sont pas seuls. Une centaine d'eurodéputés devraient envoyer, en début de cette semaine, une lettre aux institutions européennes.

D'autant que désormais, avec sa stratégie présentée il y a quelques semaines, l'exécutif prévoit «que les produits chimiques dangereux interdits dans l'Union européenne ne soient pas produits pour l'exportation». ONG et députés européens ne manqueront pas de rappeler la Commission à ses engagements.